Séance du Conseil Municipal du mercredi 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 19 juin à 20h, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 03 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents 8 : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : CAUZETTE Nadine, DELORD Didier, DELUC Éric, ELGOYHEN Georges, LABAIZE BORTOLUSSI Christine, LAMARRIGUE Gérard, LASSERRE Jacques, THOMAS Jean-François.

Excusés 4: BAYONNETTE Dany, BIGNON Rachel, DABADIE Sylvain, DUVIGNAU Yvette.

Absents 2: BEN Isabelle, LASSERRE Jeremy.

Monsieur Jacques LASSERRE a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 24 avril 2019. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Adour-Chalosse-Tursan.

La mairie a reçu un courrier du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Adour-Chalosse-Tursan qui demande l'avis du Conseil municipal sur son dossier de SCOT. Cet avis doit être transmis dans un délai de trois mois ; en cas de non réponse, l'avis sera considéré favorable.

En raison du peu d'impact de ce schéma sur la commune de Viella, le Conseil municipal décide de donner un accord tacite.

2) Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Le bureau d'étude en charge de l'élaboration du PLUI demande à la commune d'établir l'inventaire de son patrimoine remarquable ; après discussion la liste suivante est adoptée :

- L'église
- Le château de Viella
- Les arènes
- > Le monument aux Morts des allées Saint Pierre
- > Le monument des fusillés du Pédéouen
- Les trois stèles commémoratives des combats du 26 juillet 1944
- > Les trois calvaires du village
- > Les calvaires des quartiers
- La fontaine «Hount de cabana »

- > La « Fontaina » du parc Ricau
- Le lavoir du quartier de l'Estrem debat
- La ferme Roca
- > Le pigeonnier de la maison Maur
- Les poulaillers des maisons Ricau et Merlou
- Les chênes remarquables des quartiers Lasserre et de l'Estrem debat.

Il est précisé que les bâtiments agricoles pouvant changer de destination, pour être transformés en logement par exemple, ont été répertoriés par ailleurs.

3) Bulletin municipal.

Après discussion il est décidé de publier un bulletin municipal 2019 dont le sommaire sera le suivant :

- > Le mot du maire
- ➤ Budget communal : Résultats 2018, budget 2019
- Rapport de contrôle de l'assainissement collectif réalisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SATESE
- Communauté de communes : plan local d'urbanisme, travaux à l'école de Viella, Maisons de service au public, création de Tiers lieux
- ➤ Ecole de Viella : compte rendu de l'opération « Nettoyons la nature », de la collecte de fer organisée par l'association des parents d'élèves, et de la quête pour le « Bleuet de France » le 11 novembre 2018.
- > Numérotation des immeubles hors agglomération
- Ouverture du bar de restauration rapide, avec un interview d'Amandine Diaz
- > Ouverture du garage anciennement Dours
- Vie du Club de quilles
- Fête locale des 19, 20 et 21 juillet
- Commémoration du 26 juillet 1944
- > Etat civil

4) Convention avec ENEDIS

Le Conseil vote à l'unanimité une délibération autorisant le maire à signer une convention avec ENEDIS mettant à la disposition de cette société, le terrain sur le parking de la piscine où a été installé un nouveau poste de transformation, suite à la mise en souterrain du réseau d'électricité de 20Kv.

5) Fête locale

A l'occasion de la fête locale des 19, 20 et 21 juillet, la municipalité offrira un apéritif le dimanche 21 juillet 2019 à midi.

NB: Au moment de la diffusion du présent compte-rendu de réunion, il a été décidé l'annulation des festivités annuelles en raison du récent décès de Monsieur Serge BORTOLUSSI (Ancien Conseiller municipal et membre actif du Comité des fêtes de VIELLA) survenu le 4 juillet 2019 à VIELLA et du décès de Monsieur Didier BARRé survenu le 21 mai dernier. La Mairie de Viella adresse ses condoléances aux familles et aux proches des défunts.

6) Cérémonie du 26 juillet

La cérémonie commémorative traditionnelle sera organisée le vendredi 26 juillet avec ses deux volets habituels : hommage aux morts de toutes les guerres au monument des allées Saint pierre suivi d'un hommage à la Résistance au monument du Pédéouen.

Après la cérémonie de Labarthète à 8h 45, les cérémonies débuteront à 9h 30 aux allées Saint Pierre, suivies d'une messe ; le rassemblement au Pédéouen aura lieu à 11h 15 ; à l'issue, un apéritif sera offert par la commune au square René Cassin. Ceux qui désirent se retrouver ensuite pourront réserver directement leur place pour un déjeuner au restaurant du Pont d'Arcole (05 62 69 71 40) ; le prix du menu a été fixé à 25 €uros.

La répartition des tâches de préparation est alors distribuée entre les membres du Conseil présents.

7) Situation comptable au 17 juin 2019.

	Situation	Montant inscrit au budget
Dépenses de fonctionnement	175 876,86	440 229,14
Recettes de fonctionnement	198 475,66	440 229, 14
Dépenses d'investissement	172 667,70	256 809, 69
Recettes d'investissement	206 567, 69	256 809, 69

8) Licence IV

Conformément à la décision du Conseil, la licence IV mise en vente sur le territoire de la commune a été rachetée par celle-ci à l'occasion d'une mise aux enchères ; le coût de cette opération, frais inclus, s'élève à 8 008 €uros et correspond à la somme votée lors du budget 2019.

9) Système de santé

Un vœu à l'adresse du gouvernement rédigé par des professionnels du système de santé a été soutenu par le Conseil à l'unanimité moins une abstention.

10) Implantation de maisons pour personnes âgées à Viella

Une société privée prospecte la région en vue de construire des groupes de logements adaptés qui seront loués à des personnes âgées. Le Conseil a décidé d'étudier ce dossier pour une éventuelle implantation à Viella.

11) Subvention de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

La subvention de 20 % du montant hors taxe des travaux de réfection du revêtement des parkings du centre du village a été accordée pour un montant de 1 734 €uros ; la commune attend la signature de l'arrêté correspondant.

12) Courrier de l'Agence régionale de santé (ARS) concernant le correspondant « Ambroisie ».

Une session de formation à l'attention du correspondant « Ambroisie » de la commune est organisée le 2 juillet à la maison de l'eau à Ju-Belloc. Mr Quentin Tambouré, employé municipal, nouveau correspondant « Ambroisie » de la commune, suivra cette session.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Jean-François Thomas clôture la session du Conseil municipal à 22 heures.

Mairie de VIELLA

Feuille de présence

Date convocation: 03 July 2019

Séance du Conseil Municipal du mercredi 19 juin 2019

Secrétaire de séance: Jacques LASSERE

	NOM	Prénom	Signature	Observations
	BARRE	Marie-Line		Démissionnaire
	BAYONNETTE	Dany		Excusée
	BEN	Isabelle		Absente
	BIGNON	Rachel		Excusée
	LABAIZE BORTOLUSSI	Christine		
2000	CAUZETTE	Nadine	Costal	
8	DABADIE	Sylvain		Absent
	DELORD	Didier	El	
	DELUC	Éric	09	
)	DUVIGNAU	Yvette		Excusée
	ELGOYHEN	Georges		
2	LAMARRIGUE	Gérard	State of	
3	LASSERRE	Jacques	Catam	
	LASSERRE	Jérémy		Absent
	THOMAS	Jean-François	A.	

8 présents 3 excusées 3 absents

Mairie de VIELLA

34 Grand' rue du Pacherenc 32400 VIELLA

Tel: 05 62 69 74 16 Mail: mairie@viella.fr

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de VIELLA, se réunira à la Mairie

Le Mercredi 19 Juin 2019 à 20 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance. Je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués,

ORDRE DU JOUR Session ordinaire :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation compte rendu réunion du 24 Avril 2019,
- SCOT Adour Chalosse Tursan pour avis,
- PLUI de la CCAA,
- Bulletin 2019,
- Délibération signature convention Enedis
- Fête locale,
- Cérémonie du Vendredi 26 Juillet,
- Questions diverses

Fait à Viella, le 03 Juin 2019

Le Maire,

Jean-François THOMAS

